

Certificat d'aptitude professionnel

Spécialité

**Période de Formation en Entreprise
DEMANDE DE DEROGATION**

Durée réglementaire de la PFE : semaines

- Candidat scolaire : semaines
- Candidat issu de la formation continue : semaines

- 1 La demande, motivée et accompagnée des pièces justificatives, est à l'initiative du candidat et obligatoire quelle que soit la durée de l'absence.
- 2 Le Chef d'établissement, après consultation de l'équipe pédagogique, rend un avis puis transmet le présent document au service DEP 4 de la Maison des examens.
- 3 Après examen par l'Inspecteur de l'Education Nationale pilote de la spécialité, le Directeur du SIEC notifie sa décision au candidat.

Cadre réservé au candidat

Nom et prénom : _____

Durée réellement effectuée : _____

Motif de la demande de dérogation :

Date et signature du candidat :

Cadre réservé au Chef d'établissement

Avis favorable

Avis défavorable pour le motif suivant : _____

Cachet, date et signature :

Cadre réservé à la Division de l'Enseignement Professionnel

Recommandation de l'Inspecteur de l'Education Nationale pilote de la spécialité

Favorable

Défavorable

Nom, prénom, date et signature :

Décision du Directeur du SIEC

Favorable

Défavorable

Pour le Directeur
et par délégation,
le Chef de la Division
de l'enseignement professionnel

Gaëlle GUIBERT

